

GRANDS PRIX MATÉRIEL

CHANTIERS DE FRANCE & DLR

PRÉSENTATION DU CONCOURS

CHANTIERS DE FRANCE et DLR organisent la deuxième édition des Grands Prix Matériel afin de mettre en lumière les innovations Matériels et Initiatives de la profession.

Cet événement a pour vocation de regrouper tous les acteurs du secteur. La cérémonie de remise des Grands Prix Matériel se déroulera à Nancy, le 22 mars 2019, à l'occasion du Congrès DLR 2019.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DESCRIPTIF

Réservé aux adhérents DLR à jour de leur cotisation.

1 prix : . Initiative commerciale / relation client / SAV / Maintenance

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à tous les adhérents DLR.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

L'initiative présentée doit avoir été réalisée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 14 décembre 2018.

PIÈCES À FOURNIR CONCERNANT LE DOSSIER PRÉSENTÉ :

- Le formulaire d'inscription et de description du dossier.
- Une illustration format jpeg 300 dpi.
- Le logo de l'entreprise format jpeg 300 dpi.

Le dossier complet devra être adressé à

Jean-Noël Onfield - Rédacteur en chef de CHANTIERS DE FRANCE
grandsprix@chantiersdefrance.fr

SÉLECTION DES DOSSIERS

Le jury des Grands Prix Matériel, présidé par Jean-Noël Onfield - Rédacteur en chef de CHANTIERS DE FRANCE - et composé de professionnels et d'institutionnels du secteur, sélectionnera les lauréats des Grands Prix Matériel à l'occasion d'une réunion plénière.

Le jury est souverain pour ouvrir ou fermer une catégorie des Grands Prix Matériel. Le président du jury se réserve la possibilité de pré-sélectionner les dossiers présentés aux membres du jury.

ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury pourra sélectionner jusqu'à 3 nommés et un lauréat.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Tout dossier de candidature devra parvenir à CHANTIERS DE FRANCE **au plus tard le 14 décembre 2018**. Tout dossier reçu après cette date ou incomplet pourra être refusé par le jury.

PROMOTION DES RÉSULTATS

À l'occasion de la cérémonie de remise des Grands Prix Matériel 2019 le 22 mars 2019 à Nancy, le lauréat se verra remettre un trophée et les deux autres nommés un diplôme.

Les entreprises primées s'engagent à faire la promotion de leur résultat dans leurs publications, à travers leurs outils de communication.

Réservé aux adhérents DLR

Tout dossier de candidature devra parvenir à CHANTIERS DE FRANCE **au plus tard le 14 décembre 2018** par e-mail à grandsprix@chantiersdefrance.fr

À l'occasion de la cérémonie de remise des Grands Prix Matériel 2019 le 22 mars 2019 à Nancy, le lauréat se verra remettre un trophée et les deux autres nommés un diplôme.

DESCRIPTION DU DOSSIER

Merci de bien vouloir compléter le formulaire descriptif.

Rappel : une entreprise peut présenter un seul dossier dans cette catégorie.

CATÉGORIE

Initiative commerciale / relation client / SAV / Maintenance

ARGUMENTAIRE

Afin de convaincre au mieux le jury, votre dossier se doit d'être argumenté, illustré, chiffré...

Merci de lui communiquer tous les éléments lui permettant d'arbitrer en votre faveur.

INFORMATIONS PERSONNELLES

ENTREPRISE :

PRÉNOM ET NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER :

ADRESSE :

FONCTION :

TÉL. :

PORTABLE :

E-MAIL :

DATE : JJ/MM/AAAA

CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE : ►

NOM DE L'INITIATIVE :

DATE DE MISE EN PLACE DE L'INITIATIVE :

DESCRIPTIF DE L'INITIATIVE : (1.000 caractères max.)

OBJECTIFS : (500 caractères max.)

MOYENS MIS EN ŒUVRE : (500 caractères max. / moyens)

Humains

Financiers

Techniques

COMMUNICATION : (500 caractères max.)

CLIENTÈLE CIBLE :

PRÉSENTATION DE L'INNOVATION, DES APPORTS ET DES RÉSULTATS :

CARACTÈRE INNOVANT : (500 caractères max.)

POINTS FORTS PAR RAPPORT À LA CONCURRENCE : (500 caractères max.)

RÉSULTATS QUANTITATIFS : (500 caractères max.)

Volume de ventes, gains de parts de marché, gains de productivité...

ILLUSTRATIONS

Le dossier devra être complété par au moins une illustration.

Les illustrations devront être envoyées par e-mail au format jpeg, résolution 300 dpi en précisant les crédits photo à mentionner.

Les fichiers devront être nommés : entreprise_nom initiative

GRANDS PRIX MATÉRIEL

CHANTIERS DE FRANCE & DLR

RÈGLEMENT GRANDS PRIX MATÉRIEL 2019

Article 1 – Société organisatrice

Pyc Média, S.A.S. au capital de 76 225 €, dont le siège est à Paris (75018), 16-18 Place de La Chapelle, organise du 25 septembre 2018 au 22 mars 2019 le concours intitulé les “Grands Prix Matériel”.

Article 2 – Le concours

2.1 Ce concours a pour vocation de récompenser les adhérents DLR et les exposants du Congrès DLR 2019. Ce concours gratuit est ouvert aux adhérents DLR et aux exposants du Congrès DLR (hors entreprises des membres du jury), firmes principales et firmes hébergées ayant confirmé leur réservation de stand au plus tard à la date de clôture du concours.

Les matériels ou initiatives admis à concourir pour les “Grands Prix Matériel” sont ceux créés ou commercialisés pour la première fois en 2018.

2.2 Le concours comporte les catégories suivantes :

6 prix répartis dans trois catégories seront remis :

- **Catégorie Matériels (réservée aux constructeurs et prestataires de services) : 4 prix**

- . Matériels gamme légère
- . Matériels gamme lourde
- . Petits équipements et outillage
- . Services

>> **Prérequis : être exposant au Congrès DLR 2019**

Les entreprises participantes doivent choisir une catégorie, un même matériel ne pouvant concourir dans plusieurs catégories.

- **Catégorie Initiatives (réservée aux distributeurs, loueurs et réparateurs DLR) : 1 prix**

Initiative commerciale / relation client / SAV / Maintenance

>> **Prérequis : être adhérent DLR à jour de cotisation**

- **La Personnalité de l'année : 1 prix**

La Personnalité de l'année est sélectionnée par le jury à partir d'une liste de noms proposée par la rédaction de Chantiers de France.

2.3 Comment participer ?

Les entreprises participantes devront envoyer leurs dossiers au plus tard le 14 décembre 2018 23h59 (horodage électronique faisant foi), par e-mail à l'adresse grandsprix@chantiersdefrance.fr

Les dossiers, téléchargeables depuis les sites www.chantiersdefrance.fr et www.dlr.fr doivent impérativement comporter :

Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, comportant :

- nom de l'entreprise et coordonnées ;
- prénom et nom du responsable du dossier (fonction, numéro de téléphone, e-mail) ;
- date.

Une présentation du matériel, service ou initiative comportant notamment :

- catégorie (case à cocher) ;
- descriptif ;
- clientèle cible ;
- présentation des résultats, apports et innovations.

Le dossier devra être complété par au moins deux illustrations (le logo de l'entreprise et une illustration du matériel ou de l'initiative). Les illustrations devront être envoyées par e-mail au format jpeg, résolution 300 dpi en précisant les crédits photo à mentionner.

Seuls les dossiers complets remplissant les conditions énoncées ci-dessus pourront être examinés par le jury.

Article 3 - Sélection - Prix

Le jury des Grands Prix Matériel est présidé par Jean-Noël Onfield, rédacteur en chef de *Chantiers de France*, et composé d'institutionnels et de professionnels du secteur.

Pour déterminer les nommés et lauréats, le jury fondera sa décision sur les critères mentionnés dans les dossiers de participation.

Le président du jury se réserve la possibilité de pré-sélectionner les dossiers présentés aux membres du jury.

Réunion et vote du jury

Le jury se réunira mi-janvier 2019 et examinera l'ensemble des dossiers complets parvenus au plus tard le 14 décembre 2018 23h59 afin d'établir le palmarès.

Le palmarès comportera pour chacune des catégories deux ou trois finalistes parmi lesquels sera désigné le lauréat de chaque catégorie.

Toutefois, le jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix dans l'une ou l'autre des catégories, de nommer des ex-æquo, ou de créer une ou plusieurs nouvelles catégories.

La cérémonie de remise des Grands Prix Matériel 2019 aura lieu le 22 mars 2019 à partir de 11 h 00 au Centre Prouvé à Nancy.

Toutes les entreprises ayant participé au concours sont conviées à cette cérémonie.

En participant au concours, les entreprises s'engagent à être présentes.

Le palmarès complet du concours y sera révélé par les membres du jury.

Aucun résultat ne sera communiqué avant cette date.

Les finalistes recevront un diplôme, les lauréats un diplôme et un trophée.

Dès le jour même, le palmarès complet sera publié sur www.chantiersdefrance.fr

Article 4 - Divers

4.1 Tout dossier incomplet ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 2 ci-avant et/ou adressé après la date limite d'envoi des dossiers ne sera pas pris en considération pour l'attribution des Prix.

4.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.

4.3 Les entreprises participantes autorisent, par avance et sans contrepartie financière, la société organisatrice à utiliser, à des fins promotionnelles ou publicitaires dans les différents médias couvrant les Grands Prix Matériel, leur nom, celui du matériel ou service récompensé, de même que toutes images et éléments du dossier s'y rapportant, sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'organisateur. Les entreprises participantes déclarent disposer de toutes les autorisations nécessaires à la représentation et la reproduction de leur matériel/service/initiative primé dans le cadre du présent concours et garantissent la société organisatrice de tout recours à cet égard.

4.4 Les informations contenues dans le dossier de participation sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants pourront exercer leur droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant auprès de Pyc Média - 16/18 Place de la Chapelle - 75018 Paris.

4.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait l'organisation du concours ou la validation électronique des participations ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

Les dossiers ne seront pas restitués.

4.6 La participation aux présents Grands Prix Matériel implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 5 - Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou les obligations du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.